

AUTRICHE

Priorités fondées sur des indicateurs

Relever les taux de diplômés de l'enseignement supérieur (2005, 2007, 2009)

Recommandations : étendre le système de financement fondé sur les résultats dans l'enseignement supérieur et permettre aux universités de fixer leurs frais de scolarité. Mettre en place un dispositif de prêts remboursables sous conditions de revenu, afin de ne pas exclure les étudiants aux moyens financiers limités.

Mesures prises : en 2007 a débuté la mise en œuvre d'un système triennal de budgétisation axée sur les résultats, dans le cadre duquel 20 % du budget des universités sont attribués en fonction d'indicateurs liés aux résultats. Néanmoins, les frais de scolarité, qui étaient déjà faibles, ont été supprimés pour la plupart des étudiants inscrits à l'université en 2008.

► **Alléger l'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé (2005, 2007, 2009)**

Recommandations : appliquer progressivement l'ensemble des dispositions des récentes réformes des retraites sans en assouplir les conditions. Veiller à ce que les pensions d'invalidité ne soient accordées que lorsqu'elles sont clairement justifiées.

Mesures prises : les réformes des retraites de 2003-04 ont considérablement réduit les incitations à la retraite anticipée. Néanmoins, ces avancées ont été annulées en partie par la réduction de moitié de la décote appliquée en cas de retraite anticipée en 2007, ainsi que par l'extension du régime spécial de retraite anticipée en 2008.

Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2007, 2009)

Recommandations : réduire ou éliminer les subventions croisées restantes. Assouplir les restrictions relatives aux prises de participations dans le secteur de l'électricité. Privatiser intégralement les secteurs des télécommunications et de l'électricité. Favoriser la concurrence dans le transport ferroviaire.

Mesures prises : aucune mesure importante n'a été prise. La surveillance du marché a été renforcée dans une certaine mesure dans les secteurs du gaz et de l'électricité.

► **Réduire les charges administratives sur la création d'entreprises (2005)**

Recommandations : alléger les coûts de création d'entreprise. Réduire encore l'éventail des métiers pour lesquels est exigé un certificat d'aptitude. Assouplir les règles d'entrée dans les professions libérales.

Mesures prises : les restrictions à l'entrée ont été assouplies dans certains secteurs, notamment dans le commerce de gros et de détail en 2005. Les notaires autrichiens se sont vu accorder en 2007 l'autorisation de soumettre sous forme électronique des documents juridiques destinés au Registre des sociétés, et la couverture géographique du système d'enregistrement électronique des sociétés a été ensuite élargie.

Autres grandes priorités

Abaisser les taux marginaux d'imposition des revenus du travail (2007, 2009)

Recommandations : renforcer les incitations au travail et à l'entrepreneuriat en réduisant les taux marginaux de l'impôt sur le revenu, et en finançant cette diminution par un nouvel élargissement de l'assiette de cet impôt fondé sur une réduction des nombreuses déductions fiscales.

Mesures prises : l'impôt sur le revenu des personnes physiques a été réduit en 2009, notamment par le biais d'allègements fiscaux accordés aux familles avec enfants, aux entrepreneurs et aux travailleurs indépendants. Les cotisations d'assurance-chômage ont été allégées pour les bas salaires en 2008.

► **Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail (2007, 2009)**

Recommandations : alléger les dispositions législatives et réglementaires dans les professions commerciales, artisanales et libérales. Mettre fin à l'affiliation obligatoire à une chambre professionnelle pour les professions libérales. Renforcer encore la concurrence dans le commerce de détail.

Mesures prises : la loi sur les activités industrielles et commerciales a été modifiée en 2008 pour faciliter l'entrée dans diverses professions. Plusieurs directives de l'Union européenne sur la certification des qualifications professionnelles ont été transposées, et les horaires légaux d'ouverture des magasins ont été élargis.

Réduire les phénomènes de piège de l'inactivité induits par le système de prestations sociales (2005)

Recommandations : réduire les phénomènes de piège de l'inactivité induits par le système de prestations sociales, en remplaçant les allocations de garde d'enfants par des chèques garderie, et en intégrant mieux les activités de placement et l'aide sociale.

Mesures prises : les incitations au travail ont été renforcées pour les parents à faibles revenus en 2008, et les autorités ont mis en place un nouveau système d'allocations pour enfant à charge, plus adapté à la diversité des situations professionnelles.

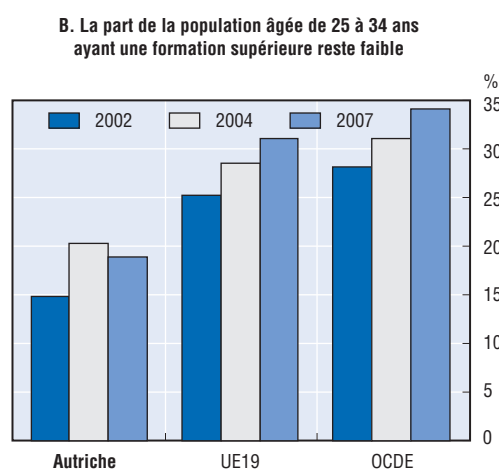
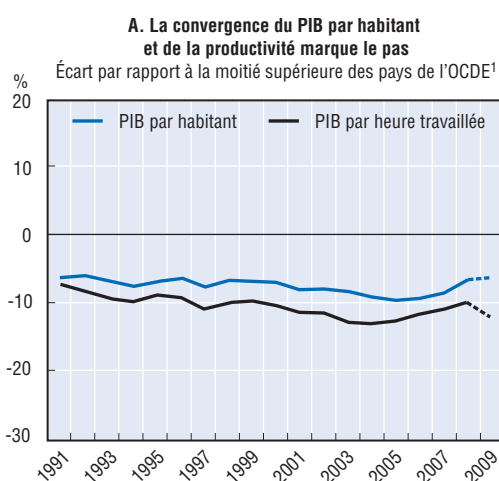
Renforcer le droit de la concurrence (2005)

Recommandations : renforcer le droit de la concurrence et son système d'application en revoyant à la hausse les compétences et les ressources de l'autorité de la concurrence, en simplifiant le cadre institutionnel et les règles relatives aux accords verticaux, et en adoptant un programme de clémence crédible.

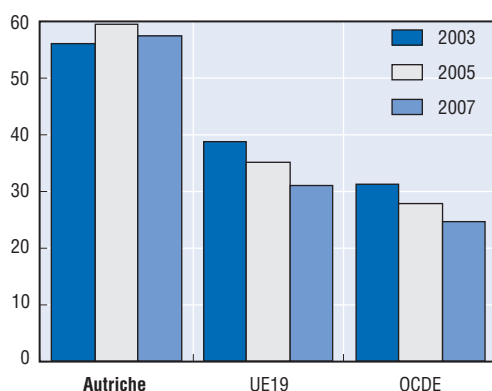
Mesures prises : plusieurs modifications ont été apportées au droit de la concurrence par la réforme de 2005 de la loi sur les ententes, de la loi sur la concurrence et de la loi sur la concurrence déloyale.

AUTRICHE

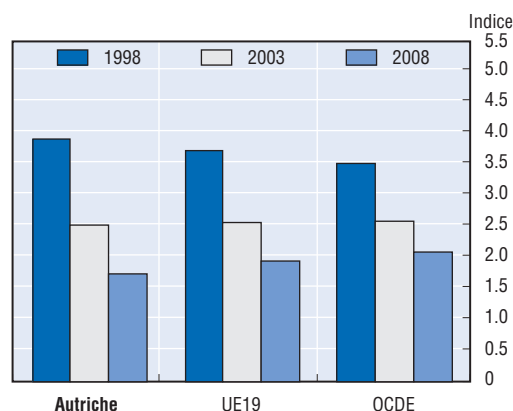
- Le PIB par habitant de l'Autriche est inférieur à la moyenne de la moitié supérieure des pays de l'OCDE, et sa position relative s'est légèrement dégradée jusqu'au milieu des années 2000. La croissance de la productivité du travail s'est accélérée ces dernières années, mais l'utilisation de la main-d'œuvre stagne, ce qui tient à la baisse du nombre moyen d'heures travaillées.
- Dans les domaines prioritaires, les incitations à la retraite anticipée, les taux marginaux d'imposition des revenus du travail et les charges administratives sur la création d'entreprises ont été réduits, et le cadre de la concurrence a été un peu amélioré, mais les réformes doivent se poursuivre. Des réformes plus poussées s'imposent également dans les industries de réseau et surtout dans l'enseignement supérieur.



C. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité reste élevé²
Pourcentage du salaire du travailleur moyen




D. Les règles anticoncurrentielles relatives aux industries de réseau ont été assouplies³



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple de la moitié supérieure du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005). Pour 2009, les écarts sont des estimations de l'OCDE, fondées sur le n° 86 des *Perspectives économiques de l'OCDE*.
2. Impôt implicite sur la poursuite de l'activité découlant des voies d'accès la retraite anticipée, à 55 et 60 ans.
3. Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Sources : graphique A : OCDE, *Bases de données des Comptes nationaux et du n° 86 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2009), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370 et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/811434064430>